



Le Saint-Vincent

NUMÉRO 31 - SEPTEMBRE 2021

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X PRIEURÉ DE VERSAILLES - BAILLY- RAMBOUILLET

Défendre le bien commun

Deux coups de semonce ont été tirés cet été, le motu proprio *Traditionis custodes* et la loi confortant le respect des principes de la République. Le 16 juillet, le pape François révoque l'usage du Missel Romain de 1962 pour renforcer l'unité de l'Église derrière la nouvelle messe et le concile Vatican II ; il défend cette même unité contre « une utilisation instrumentale du *Missale Romanum* de plus en plus caractérisée par un rejet croissant non seulement de la réforme liturgique, mais du concile Vatican II. » Le gouvernement Castex, quant à lui, promulgue la loi du 24 août pour se prémunir contre les séparatismes religieux qui gangrènent les fondements de la société, spécialement l'entrisme communautaire islamique, et cimenter l'unité républicaine autour de la laïcité.

Aussi convient-il d'étudier ces mesures qui touchent l'Église et l'État sous le prisme du bien commun. En effet, seules ces deux sociétés parfaites, chacune dans son ordre, permettent aux hommes d'atteindre leur perfection.

Sous cet aspect, la vie en société est nécessaire à l'homme. Ce n'est pas

un phénomène artificiel, un simple contrat qui ferait que l'on choisit ou non de vivre en société. L'homme est social par nature ; Dieu l'a créé ainsi. Les hommes s'unissent donc pour une action commune, pour un but. Ce qui motive leur union, c'est la recherche d'un bien. Ils agissent ensemble pour obtenir cette perfection que chacun serait incapable d'obtenir seul, la perfection naturelle, bien commun de la cité, et la perfection surnaturelle, bien commun de l'Église.

De l'agir commun dépend l'obtention du bien commun et par conséquent le perfectionnement et l'épanouissement de chacun des membres. Chaque membre, à sa juste place, et jusqu'au sacrifice doit donc concourir au bien commun et en premier lieu celui qui est dépositaire de l'autorité. Toute séparation, toute division dans l'agir est un obstacle à l'obtention du bien commun et peut mettre en péril l'existence même d'une société.

Précisons ce bien commun recherché. La philosophie politique enseigne avec justesse que le bien commun de la cité est la vie vertueuse des citoyens ; à l'opposé, la doctrine républicaine affirme que

la République est notre bien commun. Certes, la République est la forme de notre société française, mais elle n'est pas sa fin. La République ne peut donc réclamer pour elle-même l'adhésion de tous les citoyens qui en composent le corps ; tel semble pourtant l'esprit du législateur dans la loi sur les séparatismes.

Cette intention du législateur n'est pas seulement que les citoyens respectent la loi, mais bien qu'ils partagent obligatoirement l'idéologie républicaine fondée sur les Droits de l'homme. Selon l'exposé des motifs qui précèdent le projet de loi, le crime séparatiste consiste à « faire prévaloir des normes religieuses sur la loi commune que nous nous sommes librement donnée » ; il met en danger l'unanimité républicaine.

Dans cette optique, l'école de la République est vue comme la quintessence et le premier vecteur de l'humanisme républicain. Les professeurs de la République sont là pour transmettre ces valeurs et c'est pourquoi la loi renforce le contrôle des écoles indépendantes et restreint l'instruction en famille au régime d'exception.

SOMMAIRE

- Mot du prieur p. 1
- Carnet paroissial... p. 2
- Deux messes édifient deux cités..... p. 3
- La Légion de Marie, un siècle d'apostolat p. 5
- Calendrier trimestriel..... p. 6



- Notre-Dame de la Sainte-Espérance (IV) p. 7
- Saint Vincent de Paul (IV) p. 10
- Missionnaire intrépide, Paul Seitz..... p. 11
- L'Assomption de Notre-Dame p. 13
- Chronique p. 14

En réalité, le véritable péril, c'est bien plutôt cette odieuse séparation de l'Église et de l'État, que dénoncent les papes, notamment saint Pie X dans *Vehementer nos* : « Qu'il faille séparer l'État de l'Église, c'est une thèse absolument fautive, une très pernicieuse erreur (...) gravement injurieuse pour Dieu, car le créateur de l'homme est aussi le fondateur des sociétés humaines. (...) négation très claire de l'ordre surnaturel ; elle limite l'action de l'État à la seule poursuite de la prospérité publique (...) Cette thèse inflige de graves dommages à la société civile elle-même, car elle ne peut pas prospérer ni durer longtemps lorsqu'on n'y fait point sa place à la religion, règle suprême et souveraine maîtresse quand il s'agit des droits de l'homme et de ses devoirs. »

Rejeter le surnaturel, c'est rejeter la grâce. Or la grâce ne détruit pas la nature, elle la surélève, elle modifie l'être et l'agir en vue de la destinée ultime, le ciel. La grâce

Carnet paroissial

est sanctifiante. Elle est sanante aussi ; elle restaure en l'homme la nature humaine blessée par le péché. Quel préjudice pour l'État que de se séparer de l'Église ! C'est priver la société politique de son ordination à Dieu, priver aussi les membres des vertus surnaturelles de prudence et de justice, si essentielles à l'ordre politique. Comme l'enseigne saint Thomas, la prudence vraie et parfaite qui délibère, juge et commande en vue de la fin bonne de la vie tout entière, cette prudence-là ne peut se trouver chez les pécheurs. (Ila Ilae, q 47, a 3).

L'idéologie laïque avec ses dictats, prive la société des moyens nécessaires à sa conservation et à son épanouissement. En 1910, saint Pie X dénonce cette « anarchie sociale et intellectuelle où chacun se pose en docteur et législateur » et affirme dans *Notre charge apostolique* : « on ne bâtit pas la société autrement que Dieu ne l'a bâtie. »

Le deuxième coup de semonce estival a été porté à l'encontre de l'usage traditionnel du missel traditionnel, identifié comme un comportement qui contredit la communion ecclésiale et nourrit la tendance à la division. Le pape et les évêques, investis par le concile de la mission de « garder » la « Tradition vivante », s'érigent contre le rite traditionnel qui porte en lui-même la foi de toujours imperméable à une réinterprétation permanente du message de foi. *Lex orandi, lex credendi* ; la foi alimente la prière et la prière fortifie la foi. Nécessairement, l'usage du missel traditionnel est intimement lié à la foi de toujours.

Si Jean-Paul II porte le décret d'excommunication à l'encontre de Mgr Lefebvre en 1988, ce n'est pas seulement en raison de la cérémonie des sacres, mais en raison de sa volonté de garder et transmettre la messe de toujours, le sacerdoce de toujours et la foi de toujours. Le motu proprio *Ecclesia Dei* dénonce d'ailleurs une conception « incomplète et contradictoire »

de la Tradition qui a poussé aux sacres épiscopaux.

Or ce dépôt reçu et transmis, ce trésor de la grâce, c'est le bien commun de l'Église. C'est le Christ rédempteur qui, par son Église, continue d'appliquer sur les âmes les bienfaits de sa rédemption. Si l'Église cesse de transmettre la foi et la grâce, l'homme ne peut plus atteindre sa perfection surnaturelle, la sainteté.

Il est clair que s'attaquer au rite traditionnel de la messe, c'est s'attaquer au trésor de l'Église, au sacrifice du Christ et à tout ce qui en découle. C'est une atteinte directe au bien commun de l'Église. Il en va ici du salut des âmes et de la perpétuation de l'Église.

Nous ne pouvons pas accepter ces dictats estivaux, car le bien commun est en danger.

Nous ne pouvons pas renoncer à la messe de toujours au profit d'une nouvelle messe illégitime qui « s'éloigne, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique du sacrifice de la messe ». Ce serait abandonner le sacrifice du Christ, le fruit de son sang. Ce serait renoncer au règne du Christ et laisser les ennemis détruire l'Église.

Nous ne pouvons pas non plus renoncer à l'influence de l'Église dans l'État, dans la vie politique ; ce serait abandonner la société à elle-même et accepter sa perte.

Confrontés à cette situation extrême, nous avons le devoir de témoigner, garder et transmettre. Ayons une grande dévotion pour la sainte messe. Vivons de la grâce. Que ces réalités imprègnent tout notre agir et nous serons convaincant pour défendre la messe et pour rappeler à notre nation le rôle bienfaisant de l'Église. Alors, nous serons prêts à défendre le bien commun jusqu'au sacrifice.

Abbé Jean-Yves Tranchet

Deux messes édifiant deux cités, par l'abbé Davide Pagliarani

Chers membres et amis de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X,

Le motu proprio *Traditionis custodes* et la lettre qui l'accompagne ont provoqué un remous profond dans la sphère dite traditionaliste. On peut noter, en bonne logique, que l'ère de l'herméneutique de la continuité, avec ses équivoques, ses illusions et ses efforts impossibles, est drastiquement révolue, balayée d'un revers de manche. Ces mesures assez claires et nettes ne touchent pas directement la Fraternité Saint-Pie X, mais elles doivent être pour nous l'occasion d'une réflexion profonde. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre de la hauteur et de nous poser une question à la fois ancienne et nouvelle : Pourquoi la messe tridentine est-elle encore la pomme de la discorde après cinquante ans ?

Tout d'abord, nous devons nous rappeler que la sainte messe est la continuation, dans le temps, de la lutte la plus acharnée qui ait jamais existé : la bataille entre le royaume de Dieu et le royaume de Satan, cette guerre qui a atteint son point culminant au Calvaire, par le

triomphe de Notre-Seigneur. C'est pour cette lutte et cette victoire qu'Il s'est incarné. Puisque la victoire de Notre-Seigneur a eu lieu par la croix et par son sang, il est compréhensible que sa perpétuation se fasse, elle aussi, au travers de luttes et de contradictions. Tout chrétien est appelé à ce combat : Notre-Seigneur nous le rappelle lorsqu'il dit être venu « apporter le glaive sur la terre » (Mt 10,34). Il n'y a rien d'étonnant à ce que la messe de toujours, qui exprime parfaitement la victoire définitive de Notre-Seigneur sur le péché par son sacrifice expiatoire, soit elle-même un signe de contradiction.

Mais pourquoi cette messe est-elle devenue un signe de contradiction à l'intérieur même de l'Église ? La réponse est simple, et de plus en plus claire. Après cinquante ans, les éléments de réponse sont évidents pour tous les chrétiens de bonne volonté : la messe tridentine exprime et véhicule une conception de la vie chrétienne et, par conséquent, une conception de l'Église qui est absolument incompatible avec l'ecclésiologie issue du concile Vatican II. Le problème

n'est pas simplement liturgique, esthétique, ou purement formel. Le problème est à la fois doctrinal, moral, spirituel, ecclésiologique et liturgique. En un mot, c'est un problème qui touche tous les aspects de la vie de l'Église, sans exception : c'est une question de foi.

D'un côté se trouve la messe de toujours, étendard d'une Église qui défie le monde et qui est certaine de la victoire, car sa bataille n'est autre que la continuation de celle que Notre-Seigneur a menée pour détruire le péché et le royaume de Satan. C'est par la messe, et à travers la messe, que Notre-Seigneur enrôle les âmes chrétiennes dans son propre combat, en les faisant participer à la fois à sa croix et à sa victoire. De tout cela découle une conception foncièrement militante de la vie chrétienne. Deux notes la caractérisent : l'esprit de sacrifice et une espérance inébranlable.

De l'autre côté se dresse la messe de Paul VI, expression authentique d'une Église qui se veut en harmonie avec le monde, qui prête l'oreille aux instances du monde ; une Église qui, en défini-

Soutenez les missions de la Fraternité

MISSIONS recherche un ou plusieurs collaborateurs (h/f).

Fidèles de la FSSPX, les personnes bénévoles résident de préférence dans l'Ouest parisien.

Dotées d'un ordinateur personnel, elles disposent des logiciels de base (Word, Excel, etc.), sans pour autant être virtuoses...

Des connaissances pratiques (langues, mise en page...) pourront être utiles sans pour autant être indispensables. L'essentiel est de donner de son temps pour aider nos missions.

Vous voulez en savoir davantage?

Appelez le 06 86 24 56 47 ou envoyez un courriel à missions.assoc@gmail.com



tive, n'a plus à combattre contre le monde parce qu'elle n'a plus rien à lui reprocher ; une Église qui n'a plus rien à enseigner car elle est à l'écoute des puissances de ce monde ; une Église qui n'a plus besoin du sacrifice de Notre-Seigneur car, ayant perdu la notion du péché, elle n'a donc plus rien à expier ; une Église qui n'a plus pour mission de restaurer la royauté universelle de Notre-Seigneur, puisqu'elle veut apporter sa contribution à l'élaboration d'un monde meilleur, plus libre, plus égalitaire, plus éco-responsable ; et tout cela avec des moyens purement humains. À cette mission humaniste que se sont donné les hommes d'Église doit forcément correspondre une liturgie également humaniste et désacralisée.

La bataille de ces cinquante dernières années, qui vient de connaître, le 16 juillet dernier, un moment certainement significatif, n'est pas la guerre entre deux rites : elle est bel et bien la guerre entre deux conceptions différentes et opposées de l'Église et de la vie chrétienne, absolument irréductibles et incompatibles l'une avec l'autre. Paraphrasant saint Augustin, on pourrait dire que deux messes édifient deux cités : la messe de toujours a édifié la cité chrétienne, la nouvelle messe cherche à édifier la cité humaniste et laïque.

Cette messe, notre messe, doit être réellement pour nous comme la perle de l'Évangile pour laquelle on renonce à tout, pour laquelle on est prêt à tout vendre.

Si le Bon Dieu permet tout cela, il le fait certainement pour un bien plus grand. Tout d'abord pour nous-mêmes, qui avons la chance imméritée de connaître la messe tridentine et d'en bénéficier ; nous possédons un trésor dont nous ne mesurons pas toujours toute la valeur, et que nous gardons peut-être trop par habitude. Quand quelque chose de précieux est attaqué ou méprisé, on en mesure mieux toute la valeur. Puisse ce « choc »

provoqué par la dureté des textes officiels du 16 juillet dernier, servir pour que notre attachement à la messe tridentine soit renouvelé, approfondi, redécouvert ; cette messe, notre messe, doit être réellement pour nous comme la perle de l'Évangile pour laquelle on renonce à tout, pour laquelle on est prêt à tout vendre. Celui qui n'est pas prêt à verser son sang pour cette messe n'est pas digne de la célébrer. Celui qui n'est pas prêt à renoncer à tout pour la garder n'est pas digne d'y assister.

Voilà ce que doit être notre première réaction devant les événements qui viennent de secouer l'Église. Que notre réaction à nous, prêtres et fidèles catholiques, dépasse largement, par sa profondeur et son épaisseur, les commentaires de toute sorte, inquiets et parfois sans espoir.

Le Bon Dieu a certainement en vue un autre objectif en permettant cette nouvelle attaque contre la messe tridentine. Personne ne peut mettre en doute que pendant ces dernières années, de nombreux prêtres et de nombreux fidèles ont découvert cette messe, et qu'à travers elle ils ont approché un nouvel horizon spirituel et moral, qui leur a ouvert le chemin de la sanctification de leurs âmes. Les dernières mesures qui viennent d'être prises contre la messe vont obliger ces âmes à tirer toutes les conséquences de ce qu'elles ont découvert : il s'agit maintenant pour elles de choisir – avec les éléments de discernement qui sont à leur disposition – ce qui s'impose à toute conscience catholique bien éclairée. Beaucoup d'âmes vont se trouver devant un choix important touchant la foi, car – répétons-le – la Messe est l'expression suprême d'un univers doctrinal et moral. Il s'agit donc de choisir la foi catholique dans son intégralité et par elle Notre Seigneur Jésus-Christ, sa croix, son sacrifice, sa royauté. Il s'agit de choisir son Sang, d'imiter le Crucifié et de le suivre jusqu'au bout par une fidélité entière, radicale, conséquente.

La Fraternité Saint-Pie X a le devoir d'aider toutes ces âmes qui se trouvent actuellement dans la consternation et le désarroi. Tout d'abord, nous avons le devoir de leur offrir, par les faits, la certitude que la Messe tridentine ne pourra jamais disparaître de la face de la terre : il s'agit d'un signe d'espérance extrêmement nécessaire.

De plus, il faut que chacun de nous, prêtre ou fidèle, leur tende une main secourable, car celui qui n'a pas le désir de partager les biens dont il bénéficie est en réalité indigne de ces biens. C'est ainsi seulement que nous aimerons véritablement les âmes et l'Église. Car chaque âme que nous gagnerons à la croix de Notre-Seigneur, et à l'amour immense qu'il a manifesté par son Sacrifice, sera une âme véritablement gagnée à son Église, à la charité qui l'anime et qui doit être la nôtre, surtout en ce moment.

C'est à la Mère des douleurs que nous confions ces intentions, c'est à elle que nous adressons nos prières, puisque personne mieux qu'elle n'a pénétré le mystère du sacrifice de Notre-Seigneur et de sa victoire sur la Croix. Personne mieux qu'elle n'a été aussi intimement associé à sa souffrance et à son triomphe. C'est entre ses mains que Notre-Seigneur a placé l'Église entière, c'est donc bien à elle qu'a été confié ce que l'Église a de plus précieux : le testament de Notre-Seigneur, le saint sacrifice de la Messe.

Menzingen, le 22 juillet 2021,

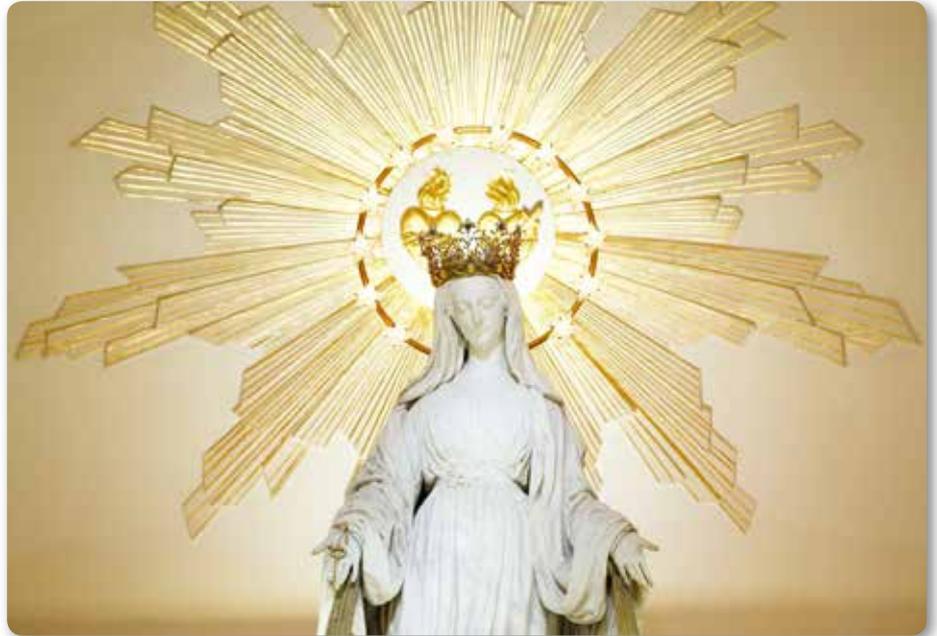
En la fête de sainte Marie-Madeleine,

Don Davide Pagliarani, Supérieur général.

La Légion de Marie, un siècle d'apostolat, par M. d'Abbadie

C'est samedi matin, le premier du mois. Le ciel est gris, et le brillant blafard du bitume du quartier montre qu'il vient de pleuvoir. Motivé comme un condamné, le légionnaire sort de chez lui. Ses soupirs lui remplissent le nez d'un air humide qui promet les prochaines ondées. Depuis cinq ans, tous les mois, il se rend à la Mission PAP (porte à porte) et, comme à chaque fois, il ressent cette envie de faire demi-tour qu'il n'éprouva jamais qu'en partant faire les Exercices spirituels de Saint-Ignace. Le Grappin fait son job, ignoble.

Arrivé au prieuré, les sourires accueillants des autres légionnaires dissipent la météo. Ils sont là, depuis dix ans ou depuis six mois, portant tous la même paix sur le visage, une paix qui a 100 ans de transmission par le rite immuable des réunions de la Légion de Marie. À l'heure dite, ils commencent par le *Veni Sancte Spiritus* suivi du chapelet et du *Salve Regina*. Puis, par binômes mixtes, ils partent en mission, munis d'une sacerdotale bénédiction. Hall d'immeuble, interphone : personne ne répond. Au moment d'abandonner, un couple rentre dans l'immeuble. « Bonjour, nous sommes de la paroisse de Versailles, nous distribuons des médailles de la Sainte Vierge. Pouvons-nous entrer ? » Frappez et l'on vous ouvrira. Marie les a conduits ce jour dans cet immeuble pour cette dame catholique qui n'habite pas ici et qui est là, ce matin, pour nettoyer cet appartement vide avant sa mise en vente. Marie les envoie toujours pour quelqu'un. Cette dame ne reviendra pas ici et eux, non plus. Elle pratique sa foi, et sa douleur de mère est pour ses deux enfants athées. Elle leur donnera deux médailles avec quelques prières sur un tract. Autre le semeur, autre le moissonneur. Et c'est très bien comme ça : à la Légion, on ne voit pas tout le temps le bien que Marie fait.



« Belle comme la lune, éclatante comme le soleil, terrible comme une armée rangée en bataille »

Immeuble suivant. Zéro réponse à l'interphone. Immeuble suivant. Première sonnerie, la porte du hall s'ouvre. Les légionnaires ne gèrent rien. Tout pour Marie et par Marie, c'est Elle la patronne.

Ils finissent par rentrer pour la fin des prières de la Légion : Antienne, *Magnificat* et oraison, oraison et prière finale. Cinq minutes ritualisées pour achever la mission. En tout, plus d'une demi-heure de prières sur une mission de deux heures et demie. Cette matinée du samedi est tellement dans le bon ordre des choses que cet ordre va se poursuivre tout l'après-midi, de telle sorte que le légionnaire est souvent plus efficace sur son après-midi que s'il avait gardé, même légitimement, toute la journée pour lui tout seul.

Et le mardi d'après, au soir, ça recommence : les mêmes personnes, la même joyeuse paix, les mêmes prières, dans le même ordre. On remplace la mission physique par le compte-rendu qui sera transmis aux membres auxiliaires pour leur montrer les fruits de leurs prières

quotidiennes. L'aumônier délivre une allocution spirituelle. À la Légion, on ne voit pas tout le temps le bien que Marie fait, mais on sent tout le temps qu'elle nous fait du bien. Et l'aumônier repart avec des personnes à contacter pour une visite ou une bénédiction de logement. Le Légionnaire a conduit l'âme au prêtre, sa mission est presque finie, celle de Marie continue.

L'appréhension du samedi matin peut revenir dans un mois : le légionnaire est joyeux et sa joie, nul ne pourra la lui ravir.

Qu'est-ce que la Légion de Marie ?

« La Légion de Marie est une association de catholiques qui, sous l'approbation de l'Église et le puissant commandement de Marie Immaculée, médiatrice de toutes les grâces, se sont constitués en légion pour « servir » dans la guerre que l'Église ne cesse de livrer au monde, au démon et aux puissances du mal »

La Légion de Marie fut fondée il y a 100 ans, le 7 septembre 1921, à Dublin par Franck Duff. Elle est organisée sur le modèle d'une armée, spécialement celle de l'ancienne Rome dont elle a adopté la terminologie dans ses formations, bien que ses troupes et ses armes ne soient point de ce monde.

Le général en chef est Marie Immaculée. Les troupes sont les membres actifs et les membres auxiliaires. L'arme principale de la Légion est la médaille de la rue du Bac dite « médaille miraculeuse ».

L'action des membres actifs consiste à réaliser mensuellement des missions d'apostolat de rue ou de porte à porte, directement au contact de gens. Les membres auxiliaires se concentrent sur la prière pour obtenir des grâces d'apostolat.

Aujourd'hui, à Notre-Dame de l'Espérance, la Légion recrute des membres auxiliaires.

Ce n'est pas fait pour moi, je ne pourrai jamais, j'ai peur...

C'est exact et, pour une fois, le diable qui vous tente dit vrai et c'est une bonne nouvelle ! Pour être efficace à la Légion, il faut avoir conscience que rien ne dépend de soi. Il faut être convaincu que l'efficacité du Légionnaire provient de Marie, dans une ambiance apaisée. L'action du Légionnaire fait plaisir à sa Mère du Ciel qui peut venir ou revenir dans les foyers.

Qu'est-ce qu'un membre auxiliaire ?

Les membres auxiliaires sont ceux qui, ne pouvant ou ne voulant pas se charger des obligations de membre actif, consentent cependant à donner à la Légion l'inestimable appui de leurs prières. Ce sont les ailes priantes de la Légion. Ils s'engagent à réciter tous les jours des prières aux intentions de la Sainte Vierge. Ce sont essentiellement la prière au Saint-Esprit, le Magnificat, diverses oraisons et invocations, pour une durée qui ne dépasse pas 10 minutes. L'efficacité des membres actifs dépend des membres auxi-

liaires comme l'efficacité de la Marine Nationale dépend des 82% de marins qui servent... à terre !

Tous les jours : le membre auxiliaire récite les prières de la Légion auxquelles il unit son chapelet.

Tous les mois : le membre auxiliaire reçoit le compte rendu des missions des membres actifs.

Tous les ans : les membres auxiliaires et les membres actifs se réunissent pour la fête annuelle.

Comment devenir membre auxiliaire ?

Contactez l'abbé Tranchet, Martial d'Abbadie (06 95 44 89 44) ou Thibault Van Es (06 37 67 28 29) ou envoyez un courriel à 78ndde-lesperance@gmail.com. Vous recevrez toutes les réponses à vos questions et un accompagnement personnalisé.

Un grand merci de nous avoir lu et à très bientôt sous le *Vexillum* (l'étendard) de la Légion de Marie !

Calendrier trimestriel - Dates à retenir

CÉRÉMONIES

Dix ans de la chapelle Saint-Hubert

Dimanche 21 novembre (présence de l'abbé de Jorna)

Procession de l'Immaculée dans les rues de Versailles

Mercredi 8 décembre à 20h

Premières communions

Dimanche 12 décembre

QUÊTE IMPÉRÉE

24 octobre : pour les missions

CONFÉRENCES DU SAMEDI À 20H30 AU PRIEURÉ

9 octobre : *La fin de l'hégémonie américaine*, par monsieur A. de Lacoste Lareymondie

20 novembre : *La théologie du corps, corruption de la morale conjugale*, par l'abbé V. Béтин

MARCHÉ DE NOËL DE L'ÉCOLE SAINT-BERNARD

Samedi 4 et dimanche 5 décembre
Déjeuner servi après la Grand'Messe
(avec formule spéciale enfants)

CROISADE DU ROSAIRE

Dimanche 10 octobre

PÈLERINAGE DE LOURDES

Du 30 octobre au 1^{er} novembre

ADORATION PERPÉTUELLE AU PRIEURÉ

Vendredi 19 novembre de 8h à 17h

RÉCOLLECTIONS MENSUELLES AU PRIEURÉ

Pour les messieurs

Les mercredis 6 octobre, 10 novembre et 1^{er} décembre
6h Messe, 6h30 Méditation, 6h50 Café

Pour les mères de famille

Les jeudis 14 octobre, 18 novembre et 9 décembre
9h Messe, 9h35 Café, 9h55 Conférence, 10h40 Chapelet

RÉCOLLECTION DE L'AVENT AU PRIEURÉ Dimanche 12 décembre : par l'abbé Castelain

15h Conférence spirituelle - 16h Chapelet et confessions
16h30 Conférence spirituelle - 17h30 Vêpres et Salut
L'après-midi, activités pour les enfants organisées par les sœurs de la Fraternité et les guides

Notre-Dame de la Sainte-Espérance (IV), par l'abbé Vincent Gélinau

Prêcher la vie chrétienne à la lumière de sa chère dévotion à Notre-Dame de la Sainte-Espérance n'éloigne pas le P. Emmanuel des problèmes de l'heure présente. Et lorsque l'occasion s'en présente, il n'hésite pas à dénoncer l'erreur qui pourrait séduire ses fidèles. La grâce mariale qui anime son ministère lui assure la lumière et la force pour être un redoutable adversaire du naturalisme sous toutes ses formes.

Dans son bulletin de janvier et février 1886, il explique ainsi à ses fidèles l'encyclique *Immortale Dei*, qui vient de paraître quelques mois plus tôt. Sous la forme d'un petit catéchisme, il synthétise ce texte majeur de Léon XIII sur un sujet qui reste d'une actualité brûlante : la constitution chrétienne des États.

Comme l'avait déjà fait saint Augustin dans son ouvrage intitulé : *De la cité de Dieu*, l'encyclique manifeste que l'Église non seulement « tient entre ses mains les destinées éternelles des hommes, [mais] qu'elle procure encore leur prospérité temporelle ¹. »

La société civile a Dieu pour auteur

Principe fondamental que rappelle le P. Emmanuel à la suite de Léon XIII, la société civile a Dieu pour auteur, parce qu'elle est naturelle à l'homme. Et si la société est naturelle à l'homme, elle vient du créateur de la nature : « L'homme est né pour vivre en société car, ne pouvant dans l'isolement, ni se procurer ce qui est nécessaire et utile à la vie, ni acquérir la perfection de l'esprit et du cœur, la Providence l'a fait pour s'unir à ses semblables, en une société tant domestique que civile, seule capable de fournir ce qu'il faut à la perfection de l'existence ². »

De là il est aisé de tirer une série

de conséquences qui forment une doctrine catholique de la politique.

Tout d'abord l'autorité, même civile, vient de Dieu : « l'autorité, lien nécessaire de toute société, vient également de Dieu. Un homme n'a le droit de commander à ses semblables qu'en qualité de représentant de Dieu, à qui appartient tout empire ³. »

Pour cette raison le respect est dû à l'autorité. Tout d'abord, ceux qui détiennent l'autorité « doivent modeler leur gouvernement sur celui de Dieu, lequel est éminemment paternel et désintéressé ». En conséquence, les sujets doivent le respect à l'autorité : « l'autorité est sacrée et il n'est pas permis d'exciter les séditions ».

Nous arrivons ainsi à une troisième conséquence de ce principe : « la société, en tant que telle, a des devoirs à remplir envers Dieu. Elle lui doit un culte public, non pas tel quel mais celui-là seul qui est légitime est vrai ». Deux raisons viennent justifier cette affirmation capitale : la société doit, comme chaque homme pris en particulier, rendre le culte à son auteur, et de plus, la société civile ne doit pas empêcher les hommes d'atteindre leur fin ultime qui est le ciel. Comme dans l'encyclique *Libertas*, le pape rappelle les signes qui manifestent la divinité de la mission de l'Église catholique et donc la place qu'elle doit tenir à côté de la société civile.

Partant du principe fondamental que la société civile a Dieu pour auteur, Léon XIII en tire logiquement la conséquence qu'elle doit rendre un culte à Dieu. Mais parce que Dieu s'est révélé, et qu'il a précisé de quelle manière il voulait être honoré, ce culte que la société civile a le devoir de rendre n'est pas laissé au libre choix des souverains, il passe par l'Église ca-



Léon XIII, pape de 1878 à 1903

tholique, société fondée par Dieu lui-même pour mener les âmes au ciel.

L'union de l'Église et de l'État

Le P. Emmanuel en vient à la question délicate des relations entre l'Église et l'État. Pour y voir clair sur ce sujet épineux, il faut considérer et comparer la fin de chacune des deux sociétés. « Dieu, dans sa Providence, a partagé entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil le gouvernement du genre humain ; le premier est chargé de pourvoir au salut éternel des hommes, le second à leurs intérêts temporels : chacun a sa sphère dans laquelle il se meut, et chacun en sa sphère est souverain ⁴. »

Malgré la distinction de leurs fins, ces deux gouvernements s'exercent sur les mêmes sujets. Il est donc nécessaire qu'il y ait un accord entre les deux puissances, et même plus, cet accord devrait être facile étant donné la distinction des attributions. Cet accord, poursuit le curé du Mesnil, « n'est pas sans analogie avec l'union merveilleuse de l'âme et

du corps qui forme le nœud de la nature humaine ». En effet, explique Léon XIII, « On ne peut se faire une juste idée de la nature et de la force de ces rapports qu'en considérant, comme nous l'avons dit, la nature de chacune des deux puissances, et en tenant compte de l'excellence et de la noblesse de leurs buts, puisque l'une a pour fin prochaine et spéciale de s'occuper des intérêts terrestres, et l'autre de procurer les biens célestes et éternels. ⁵ » Sur ce point délicat, le pape reste diplomate et insiste sur l'harmonie qui résulte de cette union. S'adressant à ses fidèles, le P. Emmanuel justifie plus simplement l'analogie : « L'Église, comme société spirituelle, est d'autant supérieure à l'État que l'âme l'est au corps ; la volonté de Dieu est qu'elle répande dans tous les membres du corps social une influence divine, pareille à la vie que l'âme infuse dans le corps qui lui est uni. » La raison en est simple : le gouvernement de l'Église conduit les hommes au Ciel, qui est leur fin ultime, tandis que le gouvernement de l'État n'est ordonné qu'à la perfection de la vie sur terre.

Reprenant les mots de saint Augustin, Léon XIII chante les bienfaits d'une telle situation. Il interpelle l'Église en ces termes : « Tu conduis et instruis les enfants avec tendresse, les jeunes gens avec force, les vieillards avec calme, comme le comporte l'âge non seulement du corps mais encore de l'âme. Tu soumets les femmes à leurs maris par une chaste et fidèle obéissance, non pour assouvir la passion mais pour propager l'espèce et constituer la société de la famille. Tu donnes autorité aux maris sur leurs femmes, non pour se jouer de la faiblesse du sexe, mais pour suivre les lois d'un sincère amour. Tu subordonnes les enfants aux parents par une sorte de libre servitude, et tu préposes les parents aux enfants par une sorte de tendre autorité. Tu unis non seulement en société, mais dans une sorte de fraternité, les citoyens, les nations aux nations et les hommes

entre eux par le souvenir des premiers parents. Tu apprends aux rois à veiller sur les peuples, et tu prescris aux peuples de se soumettre aux rois. Tu enseignes avec soin à qui est dû l'honneur, à qui l'affection, à qui le respect, à qui la crainte, à qui la consolation, à qui l'avertissement, à qui l'encouragement, à qui la correction, à qui la réprimande, à qui le châtiement ; et tu fais savoir comment, si toutes choses ne sont pas dues à tous, à tous est due la charité, et à personne l'injustice. » ⁶

Il existe un autre mode d'union, moins parfait, le concordat « où l'État traite avec l'Église sur un pied d'égalité et ne reçoit son influence qu'avec des réserves et des limites ».

Le droit nouveau

Hélas, ce bel idéal, qui a porté de si beaux fruits au Moyen-Âge, n'a pas eu le bonheur de plaire aux réformateurs du XVI^e siècle et encore moins aux révolutionnaires deux siècles plus tard. Comme le résume le P. Emmanuel, ce droit nouveau a pour idée mère « d'attribuer à l'homme cette indépendance absolue qui n'appartient qu'à Dieu. » Les erreurs s'enchaînent logiquement : « Refus d'accepter une autorité ; d'admettre qu'une règle soit posée à la faculté que nous avons de penser, de parler et d'agir. L'autorité n'est plus que la volonté collective du peuple, qui au fond est seul à se commander à soi-même, alors même qu'il délègue à quelques-uns un simulacre de puissance. Enfin mépris de Dieu qui ne compte plus ; il devient libre à chacun de choisir telle religion qui lui plaît, ou de n'en prendre aucune. »

Conséquences

Les conséquences sont dramatiques pour l'Église... « mise dans l'État sur le pied d'égalité, ou même d'infériorité, avec des sociétés qui lui sont étrangères ... il y a une tendance des idées et des volontés à chasser tout à fait

l'Église de la société, ou à la tenir assujettie et enchaînée à l'État ⁷. » En résumé, « Ces empiétements ne sont, dans la pensée des fauteurs du droit nouveau, que des étapes vers le but qu'ils poursuivent, à savoir la séparation de l'Église et de l'État. Mesure funeste, qui aboutirait rapidement à l'entière oppression de l'Église ⁸. »

Réfutation

Cette nouvelle conception se heurte à de multiples difficultés qui manifestent son absurdité. En effet, la raison suffit à manifester que l'autorité vient de Dieu. « Dire à l'homme qu'il est né souverain, c'est éveiller en lui des cupidités sans bornes ». « L'indifférence en matière religieuse, c'est l'athéisme pratique ». « De même la liberté de penser et de publier ses pensées, soustraite à toute règle, n'est pas de soi un bien dont la société ait à se féliciter ; mais c'est plutôt la source et l'origine de beaucoup de maux... Une société sans religion ne saurait être bien réglée ; et déjà, plus peut-être qu'il ne faudrait, l'on voit ce que vaut en soi et dans ses conséquences cette soi-disant morale civile. La vraie maîtresse de la vertu et la gardienne des mœurs est l'Église du Christ ⁹ »

Ces erreurs ont d'ailleurs été plusieurs fois condamnées par les papes, en particulier Grégoire XVI dans *Mirari vos* en 1832 et Pie IX dans le *Syllabus* en 1864.

La pensée de l'Église sur la liberté sur le progrès

Il est injuste d'accuser l'Église d'être ennemie de la liberté. « Il y a une liberté que l'Église condamne, c'est celle qui couvre d'un nom spécieux la révolte contre Dieu. Il y en a une qu'elle donne aux hommes de la part de Dieu, c'est celle qui consiste dans l'affranchissement des vices et des cupidités. Il y en a une qu'elle bénit et favorise, c'est la liberté civile qui aide au développement des dons naturels que Dieu a départis à l'homme, en quoi consiste la civilisation ¹⁰. »



Saint Augustin (354 - 430), père de l'Église, par Philippe de Champaigne (1650)

Mais pour un esprit libéral, la première liberté, celle de se révolter contre Dieu, de blasphémer, ne peut être combattue. La liberté est pour lui un principe premier, qui n'accepte pas de vérité supérieure.

Pour éclairer son propos, le P. Emmanuel cite une judicieuse remarque de saint Augustin qui s'applique très bien au libéralisme moderne. « *Ubi etsi aliqua vera dicebantur, eadem libertate dicebantur et falsa* (l'état dans lequel, même si un certain nombre de vérités étaient dites, les choses fausses aussi étaient dites, avec la même liberté) : *non frustra talis civitas mysticum vocabulum Babylonis accepit Babylon quippe interpretatur confusio* (Et ce n'est pas pour rien qu'une telle cité reçoit le nom mystique de Babylone : Babylone, en effet, signifie confusion)¹¹. » « La cité du libéralisme se nomme Babylone, c'est-à-dire confusion : quel coup de pinceau ! C'est l'antipode de Jérusalem, où règne la vérité¹². »

De même la notion de progrès n'est pas, pour un catholique, le premier critère de l'excellence d'un gouvernement : « L'Église le bénit et l'encourage, comme elle

encourage les sciences et les arts ... seulement elle veille, avec une sollicitude immense, à ce que la poursuite des commodités de la vie présente ne détourne pas l'homme de l'acquisition des biens célestes. »

Ainsi, il est injuste de dire que l'Église est contre la liberté ou le progrès. Mais les restrictions qu'elle met dans la poursuite de ces biens suffisent à l'opposer radicalement au système libéral et matérialiste fondé sur la recherche de la liberté la plus absolue et la fascination devant le progrès matériel.

Conclusion

Dans ces réponses si lumineuses, le père Emmanuel rappelle simplement à ses fidèles la doctrine qui doit protéger ses chers fidèles du virus libéral. Pour défendre Notre-Dame de la Sainte-Espérance, il s'attaque à ceux qui voudraient enseigner une espérance terrestre mise dans le progrès et la liberté. Il voit bien ces ennemis qui cherchent à séduire les fidèles, à les séparer de l'Église, leur mère, pour opprimer l'Église sans réaction de leur part.

Les précisions qu'il apporte ici ne l'éloignent pas de son ministère marial. Comme le note Dom Maréchaux, « D'une main, il présentait aux âmes l'aliment de la doctrine, tandis que de l'autre il leur versait le breuvage de la Sainte-Espérance. C'était un repas substantiel et complet. Le *Bulletin* aidait à réfléchir et apprenait à prier. L'œuvre offrait une réelle et même très étroite unité¹³. »

1 P. Emmanuel, Petit catéchisme de l'encyclique *Immortale Dei*

2 Léon XIII, Encyclique *Immortale Dei*, PIN 128

3 P. Emmanuel, id

4 P. Emmanuel, id

5 Léon XIII, PIN 137

6 Léon XIII, PIN 141

7 Léon XIII, PIN 144-146

8 P. Emmanuel, id

9 Léon XIII, PIN 149-150

10 P. Emmanuel, id

11 *Cité de Dieu*, XVIII, 42, 2

12 P. Emmanuel, id

13 Dom Bernard Maréchaux, *Le père Emmanuel*, 1935, p. 199

Saint Vincent de Paul (IV), par l'abbé Vincent Gélineau



Avec Pierre de Bérulle et Adrien Bourdoise, notre saint trouve une précieuse amitié sacerdotale. Les trois amis partagent le même souci pour le renouveau de l'Église de France, mais chacun avec une nuance particulière. Après une retraite de dix jours, ils échangent leurs réflexions.

Pierre de Bérulle présente d'abord la nécessité de former une compagnie de prêtres savants et vertueux. Adrien Bourdoise estime qu'il faut réunir les ecclésiastiques des paroisses pour qu'ils mènent une vie commune et édifiante et soient de précieux auxiliaires des curés. Notre saint veut rassembler des missionnaires pour venir au secours des pauvres. Il craint que les prêtres que veut former Bérulle, ne se penchent pas sur les pauvres.

Ces résolutions ne restent pas longtemps théoriques car Bérulle, qui loge ses amis, décide de mettre rapidement son projet à exécution.

Le 11 novembre 1611, il assemble cinq premiers disciples et fonde l'Oratoire. Dès 1612, Bourdoise avec d'autres clercs est accueilli à Saint-Nicolas-du-Chardonnet par le curé Froger. Il n'est pas encore sous-diacre, mais sa petite communauté fervente suscite rapidement un véritable redressement de la vie paroissiale.

Quant à Vincent, son projet n'est pas encore mûr. Bérulle en profite pour l'envoyer remplacer le curé de Clichy, François Bourgoing qui, entrant à l'Oratoire, ne voulait laisser sa cure qu'à un vrai pasteur. Obéissant à son directeur, notre saint renonce à son titre de chapelain de la reine Marguerite et accepte cette charge. Il demande six mois pour se préparer par la prière et l'étude à sa nouvelle tâche et prend possession de sa nouvelle paroisse le 12 mai 1612. (Illustrations)

À l'époque, Clichy est une paroisse rurale d'environ 600 âmes. Et, de plus, c'est une paroisse pieuse dont la population mène une vie qui doit bien lui rappeler la Lande natale. Sans perdre de temps, il se fait tout à tous, catéchisant les petits, secourant les pauvres et les malades, consolant, réconciliant. Il prépare la construction d'une nouvelle église plus grande et renouvelle les ornements liturgiques.

La docilité de son peuple l'édifie : « J'ai été curé des champs... J'avais un si bon peuple et si obéissant à faire ce que je lui demandais que, lorsque je leur dis qu'il fallait venir à confesse les premiers dimanche du mois, ils n'y manquaient pas : ils y venaient et se confessaient, et je voyais de jour en jour le profit que faisaient ces âmes. Cela me donnait tant de consolation et j'en étais si content que je me disais à moi-même : "Mon Dieu, que tu es heureux d'avoir un si bon peuple !" ». À vêpres, il admirait

ces paysans qui entonnaient les psaumes, sans manquer une seule note. Un docteur de Sorbonne, venant prêcher à Clichy en 1613, avoue qu'il trouve ces bonnes gens vivant comme des anges.

Notre saint, qui ne perd pas de vue son projet de former des missionnaires, réunit une petite école composée d'une douzaine de jeunes clercs, parmi lesquels Antoine Portail que nous retrouverons plus tard à ses côtés.

Cette joie radieuse ne dure pas longtemps. Dès l'année suivante, Bérulle lui fait signe de changer de fonctions. Il le rappelle auprès de lui pour remplir chez Philippe-Emmanuel de Gondi la charge de précepteur. Le saint s'exécute avec humilité et la docilité d'un enfant, même si ce départ lui coûte. Il laisse à un vicaire le soin de la paroisse et revient de temps à autre visiter ses chers fidèles. Il ne renoncera définitivement à cette charge qu'en 1626, lorsque ses activités ne lui permettront plus de veiller sur ses ouailles.



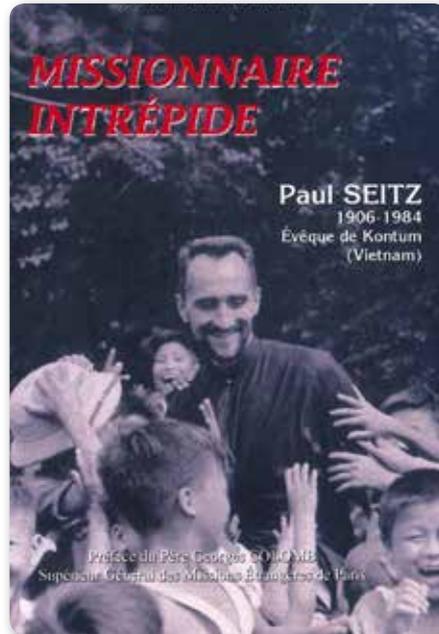
Missionnaire intrépide, Paul Seitz (1906-1984), lu par l'abbé Hanappier

En 1937 un séminariste d'une trentaine d'années, vocation tardive à la santé chancelante, est ordonné prêtre des Missions Étrangères de Paris. Les médecins recommandent pour lui un climat tempéré et sec, pourtant c'est à Hanoï, dans le delta du fleuve rouge au climat on ne peut plus chaud et humide, qu'est envoyé notre missionnaire. Il va s'y dépenser pendant près de quinze ans sans jamais tomber malade.

Tout de suite, il se distingue par son zèle, son esprit d'entreprise et sa capacité à s'adapter en apprenant la langue et en étant tout à tous. Il découvre là-bas une chrétienté en pleine croissance, à peine sortie de trois siècles de persécution et qui fait preuve d'une vitalité étonnante. En particulier son dévouement auprès des enfants les plus démunis lui vaut ce surnom de « Cha Kim », le Père d'Or.

En 1952, on l'arrache à ce Tonkin qu'il a tant aimé pour le nommer évêque de Kontum, une ville du sud-Vietnam dont il ne connaît absolument rien. À Kontum il y a tout à faire, la chrétienté est florissante mais les populations sont primitives. Il faut beaucoup bâtir : églises, écoles, hôpitaux... Mgr Seitz se donne totalement à ses peuples montagnards auxquels il restera attaché pour toujours. L'épreuve ne manque pas car c'est au milieu des bombardements de la guérilla, organisée par le Vietnam, qu'il faut bâtir et souvent

rebâtir. Mais l'évêque de Kontum ne se laisse pas impressionner et proclame que « risquer sa vie une fois par semaine ce n'est pas de l'héroïsme, c'est de l'hygiène mentale ». Nombre de ses prêtres trouvent la mort, victimes de la haine des communistes car « il n'y a aucun "truc" missionnaire



autre que la stabilité, la fidélité, le partage jusqu'à la mort de la vie d'un peuple ». Dans cette situation, où tout est voué humainement à l'échec, il adopte la « folie de la croix » dont parle saint Paul, pour lui « la prudence est la mère de tous les vices ! ». Effectivement, si l'évêque a la joie de voir des prêtres et des chrétiens fervents prêts à donner leur sang, il a aussi la douleur de voir ce sang cou-

ler, les missionnaires faire défaut, et lui-même finalement chassé de ce pays pour lequel il s'est donné complètement, déclaré coupable « des crimes d'impérialisme et de réactionnaire ».

De retour du Vietnam, Mgr Seitz publie, en 1977, *Le temps des chiens muets*, ce qui lui vaut l'hostilité de l'épiscopat français au point que le pape, qui voulait le nommer délégué apostolique pour la diaspora vietnamienne, dut renoncer à son projet. Les « chiens muets », en effet, sont ceux qui ont refusé d'avertir, d'aboyer, pour pointer du doigt les crimes des communistes et le drame qui se jouait dans la chrétienté vietnamienne. Paul Seitz a connu toute la guerre du Vietnam dont il a été expulsé manu militari par les communistes. Alors, il témoigne « simplement parce que la vérité doit être dite » et, aux Vietnamiens communistes qui déforment la réalité aux yeux de l'opinion, il écrit : « Vous seriez en droit de me mépriser, sachant fort bien qui je suis, si je m'étais tu ». Mais l'Église conciliaire, qui n'avait pas voulu condamner le communisme, ne veut pas non plus de ce témoignage trop véridique. C'est dans ces circonstances que l'évêque missionnaire rencontre Mgr Lefebvre, lui aussi missionnaire, et ils tombent d'accord sur l'état déplorable de l'église de France. Hélas, comme beaucoup, Mgr Seitz reproche à l'évêque de fer sa prétendue désobéissance. C'est que le premier n'a pas reçu

LA COMMUNAUTÉ

PRIEURÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL – ÉCOLE SAINT-BERNARD

PRIEUR - DIRECTEUR DE L'ÉCOLE : ABBÉ JEAN-YVES TRANCHET
 COLLABORATEURS : ABBÉ JEAN-BAPTISTE FRAMENT
 ABBÉ XAVIER LEFEBVRE
 ABBÉ VINCENT GÉLINEAU
 ABBÉ LOUIS HANAPPIER
 ABBÉ VIANNEY DE LÉDINGHEN
 FRÈRE GRÉGOIRE

POUR NOUS AIDER

CHÈQUE
 À L'ORDRE DE LA « FRATERNITÉ SAINT-PIE X »

VIREMENT
 FSSPX PRIEURE ST VINCENT DE PAUL
 IBAN : FR803000208328000060027U37
 BIC : CRLYFRPP

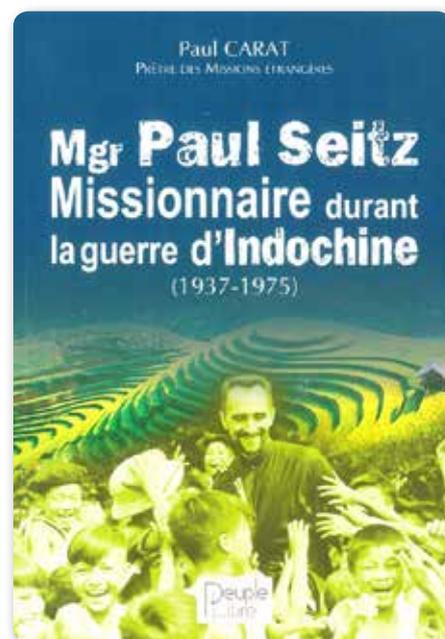
REÇU FISCAL SUR DEMANDE

la formation du second. Mgr Seitz est un évêque zélé et pieux, dont le progrès spirituel est d'ailleurs bien mis en lumière grâce à ses carnets personnels mais, contrairement à Mgr Lefebvre, il a fait son séminaire à Paris et a finalement peu étudié : n'ayant pas beaucoup de goût pour les livres, il n'a pas passé ni son bac ni même son brevet élémentaire mais, à 15 ans, il s'est orienté vers l'agriculture. C'est au séminaire qu'il va devoir rattraper le retard mais sa santé fragile interrompra souvent ses études. Ainsi il n'a pas vu la gravité des erreurs proclamées au concile Vatican II, buvant innocemment tout ce que disaient les théologiens les plus avancés. Mgr Lefebvre ne disait-il pas qu'il remerciait tous les jours d'avoir eu le Père le Floch au séminaire français de Rome pour

leur enseigner l'antilibéralisme des papes des XIX^e et XX^e siècles ?

C'est donc une biographie passionnante qui met en lumière une chrétienté souvent méconnue et fait connaître une belle âme de missionnaire au milieu de ce XX^e siècle en pleine crise.

Pour ceux qui n'auraient pas le temps ou l'appétit de s'attaquer à une biographie bien documentée de plus de 300 pages, le père Paul Carat des Missions Étrangères de Paris en a fait une plus courte, d'une centaine de pages, intitulée *Mgr Paul Seitz : Missionnaire durant la guerre d'Indochine*. D'un très bon esprit et très abordable, cette dernière peut très facilement être lue par les jeunes adolescents.



Horaires habituels

CHAPELLE NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE - 37 RUE DU MARÉCHAL JOFFRE - 78000 VERSAILLES

Dimanches et fêtes d'obligation

Messes basses à 8h, 9h, 12h et 18h30
Grand-messe chantée à 10h15
Confessions lors des messes du matin
Vêpres et Salut à 17h30

La semaine

Messes à 7h25 et 19h
Permanence et confessions de 18h à 19h
Entretien avec un prêtre à partir de 17h30, sur rendez-vous
Chapelet à 18h30

1^{er} vendredi du mois

Chemin de Croix à 18h25
Messe chantée à 19h
Adoration jusqu'à 23h - confessions
Complies à 22h

1^{er} samedi du mois

Messe à 19h suivie de la méditation

CHAPELLE DE L'ENFANT-JÉSUS - 5 RUE DE CHAPONVAL - 78870 BAILLY

Dimanches et fêtes d'obligation

Messe chantée à 7h45
Messes basses à 9h et 12h
Grand-messe chantée à 10h15
Confessions lors des messes

La semaine en période scolaire

Messes à 7h15 (se renseigner) et 11h50
le mardi messe avancée à 10h40
Confessions sur rendez-vous

1^{er} vendredi du mois et certaines grandes fêtes en période scolaire

Messes à 7h15 et 11h25

CHAPELLE SAINT-HUBERT - 10 RUE DE LA HAIE-AUX-VACHES - 78690 LES ESSARTS LE ROI

Dimanches et fêtes d'obligation

Messe basse à 8h30
Confessions de 9h30 à 10h
Grand-messe chantée à 10h

1^{er} samedi du mois

Confessions de 18h30 à 19h
Messe à 19h suivie de la méditation

L'Assomption de Notre-Dame, 1686, par Mme Tilloy

Un mois après la fête patronale de la France, il est temps d'évoquer le tableau commandé par Louis XIV pour le maître-autel de la paroisse royale... Situé aujourd'hui dans l'axe du chœur mais en retrait en raison de la présence de l'orgue, le tableau n'est pas très éloigné de sa place d'origine. Il faut l'imaginer, surmonté d'un grand fronton porté par quatre colonnes en marbre rose. Dans le tympan étaient sculptés Dieu le Père et des anges adorateurs, prêts à accueillir la très sainte Vierge. Dans cet édifice au style dépouillé, le tableau attirait les regards vers le mystère choisi par Louis XIII pour honorer Notre-Dame comme reine de France.

Il n'est pas étonnant que cette église, construite en 1684-86 et destinée à servir de paroisse à la cour, ait été dédiée à la céleste patronne du royaume, ni que le tableau du maître-autel ait représenté ce mystère.

Mais avez-vous remarqué que ces dates coïncident avec une période de zèle marqué du roi pour le catholicisme ? En effet, avant même la révocation de l'édit de Nantes (1685), Louis XIV avait entrepris de ramener les protestants à l'unité de l'Église pour garantir l'unité du royaume. C'est ce que rappelle le document inséré dans la pierre de fondation de l'église : « À la Gloire du nom de Dieu et de la Sainte Vierge Marie, Louis le Grand, Roi de France et de Navarre, le Belliqueux, le Conquérant, a fait élever l'église paroissiale de Versailles et en a posé solennellement la 1^e pierre le dixième jour de mars de l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-quatre. Nulle autre main ne pouvait fonder plus solidement les Temples du vrai Dieu que celle qui a renversé les temples de l'Hérésie. »

L'artiste choisi pour exécuter le tableau, Michel Corneille (1642-1708), était naturellement membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, destiné de ce fait à répondre aux commandes royales.



Formé par son père mais aussi par Charles Le Brun et Pierre Mignard, il avait complété son apprentissage en séjournant à Rome. Là, il fut marqué par la manière d'Annibal Carrache dont il adopta la suavité de la palette et des expressions, sensible ici dans le groupe supérieur.

L'Assomption de Notre-Dame n'est pas racontée par les Évangiles, mais c'était, longtemps avant la proclamation du dogme (1950), une croyance universelle que la Toute-Pure avait échappé à la corruption du tombeau. La tradition rapporte que les apôtres, alors répandus dans le monde pour prêcher la Bonne Nouvelle, furent avertis miraculeusement de la mort prochaine de Notre-Dame, et revinrent pour y assister.

L'artiste n'était pas le premier à représenter la scène. Il s'est appuyé sur une tradition bien établie depuis l'œuvre de Titien (1516) conservée à Venise : le tableau est coupé dans sa hauteur en deux parties bien distinctes. En bas, le monde terrestre, animé par les apôtres, est caractérisé par des couleurs franches, une lumière contrastée, la monumentalité des figures et un certain réalisme de la représentation : le pied de saint Jean, par exemple, figure en gros au premier plan, ce qui paraît trivial. Les couleurs correspondent aux codes traditionnels qui attribuent le bleu et l'ocre jaune à saint Pierre (à droite, également caractérisé par une barbe et des cheveux blancs et bouclés) et le rouge et le vert à saint Jean, qu'on voit ici de dos, ce qui ne permet pas d'observer qu'il est glabre (autre signe distinctif).

Au premier plan, les apôtres semblent en proie à l'inquiétude en découvrant le tombeau vide. À l'arrière-plan, on aperçoit des visages qui se lèvent et un apôtre qui désigne le ciel, invitant le spectateur à faire de même : au-dessus, dans un mouvement oblique qui exprime l'élan de sa charité, la Vierge s'élève dans le monde céleste caractérisé par une palette en demi-teintes, une lumière plus diffuse, spiritualisée en quelque sorte... Notre-Dame étend les bras dans un geste d'action de grâces et lève les yeux, tandis qu'elle est portée sans effort sur les nuées par les anges dont elle est la reine.

Devenue médiatrice pour nous auprès de son Fils, elle est la Toute-Puissance suppliante, grande source d'espérance, notamment pour le peuple qui lui est consacré... Prions-la bien pour notre pauvre France...